

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 22 MARS 2019 à 18H30

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Date de la convocation : 18 mars 2019

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY - David REY – Joëlle ALBERT — Elodie BERARD – Etienne EYMARD – Eric FERRET — Elisabeth MARTIN – Audrey DELIE – Pierre MESNIER

Excusés : Louis ALBRAND - Florent LOUMAYE – Nathalie HURLIN

Pouvoir : de Louis ALBRAND à Jean-Louis QUEYRAS, de Florent LOUMAYE à Eric FERRET et de Nathalie HURLIN à David REY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Elodie BERARD

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

En préambule des délibérations et des votes, Madame Bénédicte MAZAS, bénévole à la bibliothèque municipale de Saint Crépin, présente le projet d'animation mutualisée avec les bibliothèques municipales de Champcella et de Freissinières.

DELIBERATIONS PRISES

1 – Compte Administratif 2018 - Budget principal

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 208.943,12 € et un excédent en section d'investissement de 2.338,98 €. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

2 – Compte Administratif 2018 – Budget eau et assainissement

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 22.820,63 € et un excédent en section d'investissement de 14.256,94 €. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

3 – Compte Administratif 2018 – Budget camping

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 12.272,72 € et un excédent en section d'investissement de 2.551,89 €. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

4 – Compte Administratif 2018 – Budget Caisse des Ecoles

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 422,64 €. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

5 – Compte Administratif 2018 – Budget Microcentrale des Guions

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de 884,00 € et un excédent en section d'investissement de 2.200 €. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

6 - Vote des comptes de gestion 2018 : budget principal, eau et assainissement, camping, caisse des écoles et microcentrale

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion proposés par Monsieur le Trésorier et conformes aux écritures de la comptabilité communale. Les comptes de gestion de l'ensemble des budgets sont votés à l'unanimité.

7 - Vote et affectation du résultat : budget principal.

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'affecter à la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, la somme de 304.873,75 € et d'inscrire la somme de 225.226,17 € en recettes de fonctionnement. **Accord unanime.**

8- Vote du résultat : eau et assainissement

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'inscrire la somme de 151.253,81 € en recettes d'investissement et la somme de 22.879,35 € en recettes de fonctionnement. **Accord unanime.**

9-Vote et affectation du résultat : camping

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'affecter à la section d'investissement la somme de 4.553,00 € et d'inscrire la somme de 12.187,72 € en recettes de fonctionnement. **Accord unanime.**

10-Vote du résultat : caisse des écoles

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'inscrire la somme de 2.443,42 € en recettes de fonctionnement. **Accord unanime.**

11-Vote du résultat : microcentrale

Monsieur le Maire, suite aux différents résultats constatés, propose d'inscrire la somme de 1.768,00 € en recettes de fonctionnement. **Accord unanime.**

12- Manifestation culturelle en réseau des Bibliothèques Municipales (BM) de Champcella, Freissinières et Saint Crépin

Le projet a été présenté en préambule par Madame MAZAS, bénévole à la bibliothèque municipale de Saint Crépin : suite au succès de la randonnée littéraire organisée l'an dernier par la bibliothèque municipale de Champcella et les éditions *Deleatur*, qui a réuni une cinquantaine de randonneurs sur le parcours et une centaine de personnes en soirée, les bibliothèques municipales de Champcella, Freissinières et Saint Crépin souhaitent développer un partenariat afin de pérenniser un événement annuel en alternance dans chaque commune.

Ce partenariat inter-BM qui additionnera les forces vives de chaque bibliothèque municipale, des associations et professionnels locaux du livre, a pour but de développer la lecture publique hors cadre institutionnel afin de capter de nouveaux publics, faire connaître nos petites BM et vallées rurales ainsi que de nouveaux auteurs.

Il s'agit de proposer le dimanche 18 août 2019 une journée festive sur le thème *L'humour en montagne* avec une randonnée facile de 3h, entrecoupée de quatre temps de lecture à voix haute d'auteurs invités et une séance vente-dédicace en soirée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce projet et autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre les communes de Champcella, Freissinières et Saint Crépin et a alloué à cette manifestation un budget de 667 €.

13- Liaison en mobilité douce entre Saint Crépin et Eygliers

Le schéma de mobilité douce à l'échelle communautaire réalisé par le cabinet Eureka en mars 2015 a posé un diagnostic des pratiques et possibilités du territoire et préconisé des actions regroupées par fiches-actions. Une des préconisations de sa partie « pratiques cyclables » est la valorisation et l'aménagement de convivialité sur l'axe cyclable des rives de la Durance entre Eygliers et Saint Crépin. Le coût des travaux pour cet itinéraire, estimé à 272.285 €, peut être financé selon le plan de financement ci-après :

<i>Financement</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>%</i>
Europe – FEDER / POIA	95.300 €	35 %
Région SUD PACA	108.914 €	40 %
Département Hautes-Alpes	13.614 €	5 %
Commune de Saint Crépin	54.457 €	20 %

Approuvé à l'unanimité.

14- Travaux de modernisation des réseaux du Quartier de Durancette – validation de la répartition du montant à payer entre la commune et la communauté de communes

Suite aux travaux, la répartition des coûts est la suivante : 21.987,65 € pour la commune de Saint Crépin et 16.373,35 € pour la communauté de communes du Guillestrois Queyras.

Approuvé à l'unanimité.

La séance publique est levée à 20h30.

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

